



# DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

pour une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (éoliennes)

**Volume 4c**  
**Annexes 1 & 2**

**Maitre d'ouvrage :** SARL CHAMPS JATROPHA  
Siège social : 3 bis route de Lacourtenourt  
31150 FENOUILLET

**Filiale de :**  
SOLVEO DEVELOPPEMENT  
3 bis route de Lacourtenourt  
31150 FENOUILLET  
tél : 05 61 820 820  
www.solveo-energie.com

**Représentée par :**  
SOLVEO ENERGIE - Assistance à Maître d'Ouvrage & Maîtrise d'Œuvre  
3 bis route de Lacourtenourt  
31150 FENOUILLET

## Annexe 1 - Consultation des services de l'Etat Annexe 2 - Communication et concertation

## ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Pièces principales





# ANNEXE 1 : REPONSE AUX COURRIERS DE SERVITUDES

## Adeline Mancel

**De:** "CHAVES Michèle (Assistante administrative) - DREAL Nouvelle-Aquitaine/MICAT" <Michele.Chaves@developpement-durable.gouv.fr>  
**Envoyé:** mercredi 18 janvier 2017 10:30  
**À:** Adeline Mancel  
**Cc:** "DREAL Nouvelle-Aquitaine/UD 17-79 (Unité bi-départementale Charente-Maritime et Deux-Sèvres)"; "BOURGEOIS Patricia (Cheffe de département) - DREAL Aquitaine-Limousin-Poitou-Char./SAHC/DAP"; CAISEY Didier (Chef de service) - DREAL Poitou-Char./SCTE; DREAL Aquitaine-Limousin-Poitou-Char./SEI (Service environnement industriel); "DREAL Nouvelle-Aquitaine/MEE (Mission évaluation environnementale)"; DUBOIS Patrice (Adjoint au chef de mission) - DREAL Aquitaine-Limousin-Poitou-Char./MCAT; PRALONG Nicolas - DREAL Limousin/SRDD; dast.spn.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr  
**Objet:** projet éolien sur la commune de Nanteuil (79)  
**Pièces jointes:** Complement-Information-eolien en Poitou Charentes.odt; Nanteuil (éolien).pdf

Madame,

Par courrier du 16 janvier 2017, vous avez saisi la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine, d'une demande d'information nécessaire à la réalisation de vos études sur un projet éolien situé dans le département des Deux-Sèvres sur la commune de Nanteuil.

La DREAL observe une politique volontariste de diffusion sur Internet de toutes les données qu'elle est légalement autorisée à communiquer par ce biais. Je vous invite en premier lieu à consulter notre site internet, rubrique « Connaissance et Analyse des Territoires » (colonne de droite en page d'accueil) pour accéder à l'ensemble des cartes, données SIG, statistiques et publications disponibles sur la région.  
<http://www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/>

Concernant votre demande, je vous recommande notamment la consultation de PEGASE, le portail de l'information géographique des services de l'État en Poitou-Charentes. Cette plate-forme permet d'avoir un accès direct à l'essentiel des données relatives à la sphère de compétence de notre service à travers différents outils :  
La carte dynamique régionale à l'adresse suivante :  
[http://carto.pegase-poitou-charentes.fr/1/dreal\\_pac\\_grdpub.map](http://carto.pegase-poitou-charentes.fr/1/dreal_pac_grdpub.map).  
La base de donnée communale :  
[http://www.pegase-poitou-charentes.fr/accueil/base\\_de\\_donnees\\_communales](http://www.pegase-poitou-charentes.fr/accueil/base_de_donnees_communales).  
Le téléchargement peut s'effectuer via le lien suivant :  
[http://www.pegase-poitou-charentes.fr/accueil/ressources\\_territoriales](http://www.pegase-poitou-charentes.fr/accueil/ressources_territoriales).

Par ailleurs, le profil environnemental régional disponible à l'adresse : <http://www.profil-environnemental-poitou-charentes.fr/> propose une synthèse de l'environnement sur la région. Il permet également aux porteurs de projets de mieux appréhender les objectifs de l'évaluation environnementale à travers l'étude d'impact.

Concernant les sensibilités environnementales et paysagères de l'aire d'étude, il y a lieu, dans un premier temps, de se référer au Schéma Régional Éolien (SRE) aujourd'hui approuvé. En effet, si la loi du 15 avril 2013 (dite Loi Brottes) a supprimé les ZDE, les schémas régionaux éoliens annexés aux schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) constituent maintenant les schémas de référence des projets éoliens. Ce schéma identifie au sein de la région les zones de plus grande sensibilité et propose notamment une carte de typologie des contraintes. Il comporte également des recommandations. Ce schéma est accessible au lien suivant : <http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-eolien-sre-r1237.html>  
Sa composante cartographique est accessible à travers l'utilisation de la carte dynamique précédemment citée.

Les projets éoliens nécessitent de déployer une analyse fine concernant les oiseaux et les chiroptères (chauves-souris). Le guide « Recommandations pour la prise en compte du patrimoine naturel et du paysage dans le cadre de projets éoliens en Poitou-Charentes » accessible à partir du lien suivant <http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/recommandations-r1445.html>, pourra vous donner une trame méthodologique utile.

Par ailleurs, je vous prie de trouver en pièce jointe une présentation des données plus générales pouvant être mobilisées dans vos études.

Sachez que la DREAL se tient à votre disposition pour tout besoin de précision :  
- concernant la donnée et la plate-forme PEGASE: Pole Information Géographique ([dcat.scte.dreal-poitou-charentes@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dcat.scte.dreal-poitou-charentes@developpement-durable.gouv.fr)) ;  
- concernant les enjeux environnementaux : Mission Évaluation Environnementale ([pp.mee.dreal-alpc@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pp.mee.dreal-alpc@developpement-durable.gouv.fr))  
- concernant les attendus de votre dossier ICPE : Unité territoriale des Deux-Sèvres ([ud-17-79.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ud-17-79.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr))

J'attire également votre attention sur des dispositifs réglementaires que vos études devront aborder :  
- prise en compte des espèces protégées ;  
- évaluation des incidences sur Natura 2000 (qui pourra être intégrée à l'étude d'impact comme le prévoit l'article R. 122-5 du Code de l'environnement) ;  
- prise en compte du décret du 29 décembre 2011 codifié, relatif aux études d'impact, notamment concernant les effets cumulés avec les projets connus".

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées

--

Michèle CHAVES

Assistante MICAT

05 55 12 93 05

coordonnées DREAL



VOS REF. : SOLVEO ENERGIE  
 DOSSIER SUIVI PAR :  
 NOS REF. : LE/TIERS/CM-NTS-POIT/2017-00081  
 REF DOSSIER :  
 INTERLOCUTEUR : JAMONNEAU Valérie  
 Pôle Environnement  
 TEL. : 05.46.51.43.49  
 FAX : 05.46.51.43.47  
 3 Bis Route de Lacourtenourt  
 31150 FENOUILLET  
 A l'attention de Madame MANCEL  
**OBJET : Projet Eolien NANTEUIL (79)**

Périgny, le **18 JAN. 2017**  
 Madame,

Nous accusons réception de votre courrier rappelé en objet et nous vous informons que le Réseau Transport Electricité n'exploite pas d'ouvrage sur la zone concernée.

Nous n'avons donc pas d'observation à apporter sur ce dossier.

Par ailleurs, les communes impactées par nos réseaux sont consultables sur le site Internet: <http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr> depuis le 01/07/2012, et <http://www.protys.fr> depuis le 01/01/12 ce site Protys permet également de réaliser les DT et DICT informatiquement.

Nous vous précisons enfin que cette réponse vaut uniquement pour les ouvrages dont RTE est gestionnaire (ouvrages dont la tension est supérieure à 50 kV), et qu'il peut exister, sur le(s) terrain(s) d'assiette de la construction projetée, des ouvrages de distribution d'énergie électriques ou des ouvrages de transport et de distribution de gaz qui dépendent d'autres exploitants (ENEDIS, régies, GRDF, etc.). Nous vous invitons donc à vous rapprocher de ces derniers pour obtenir toutes les informations utiles.

Les informations que vous nous avez communiquées font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi « Informatique et liberté » du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition pour des motifs légitimes en s'adressant à RTE – Tour Initiale – 1 Terrasse Bellini – TSA41000 – 92919 LA DEFENSE CEDEX.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations les meilleures.

Monsieur Le Directeur  
 du Groupe Maintenance Réseaux  
 POITOU-CHARENTES

C. MOYNAT

Copie(s) : Chrono  
 PJ : Dossier en retour

CENTRE MAINTENANCE NANTES  
 Groupe Maintenance Réseaux Poitou-Charentes  
 13 rue Aristide Berges - 17180 PERIGNY  
 TEL : 05.46.51.43.00 - FAX : 05.46.51.43.20

RTE Réseau de transport d'électricité  
 société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
 au capital de 2 132 285 690 euros  
 R.C.S.Nanterre 444 619 258



Projet suivi par :  
**Adeline MANCEL**  
 06 25 94 64 23  
 05 61 82 08 20  
[a.mancel@solveo-energie.com](mailto:a.mancel@solveo-energie.com)

N° Départ	
Chrono	00091
Pôle ENVI	

RTE

Groupe de Maintenance Réseaux Poitou-Charentes

13 rue Aristide Berges

17180 PERIGNY

A Fenouillet, le 16 janvier 2017

Objet : Consultation préalable pour 1 projet de Parc Eolien en DEUX-SEVRES

**RAS**

Madame, Monsieur,

Notre société étudie la possibilité de développer un projet éolien dans le département des Deux-Sèvres, sur la commune de NANTEUIL (79400).

Les éoliennes envisagées auraient une hauteur indicative en bout de pale de 180 m hors sol. La hauteur définitive ne sera déterminée qu'à la suite des résultats des études locales et conformément aux contraintes aéronautiques.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le plan de situation de la zone étudiée à l'intérieur de laquelle les éoliennes pourraient être implantées.

Je vous sollicite donc afin de nous indiquer les réseaux existants, projets, servitudes et prescriptions afférentes à vos services aux alentours sur cette zone ainsi que le potentiel de raccordement des postes à proximité.

Restant votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Adeline Mancel  
 Ingénieur Projet Eolien

PJ : - Plan IGN associé au 1/25000

N° Chrono	Original	Copie	Copies Usages	Original	Copie
GMR POITOU CHARENTES			GMR POITOU CHARENTES		
Directeur			RAM ASI		
Adjoint			RAM HT Po		
RAM LA			Appui RH		
<b>17 JAN. 2017</b>					
ST	X		NIORT		
EMAS			FLEAC		
EEL			Agence RH		



commune de Nanteuil

Consultation



Polygone



Sommets



Centroïde



Point le plus haut



1 : 25000



Délégation départementale des Deux-Sèvres  
Pôle Santé Publique et Environnementale

Dossier suivi par : M. Renaud POUGET  
Téléphone : 05 49 06 70 47  
Fax : 05 49 75 20 69  
Courriel : ARS-DD79-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr

Niort, le 27 janvier 2017

Nos réf. : yacr036  
Vos réf. :

Objet : Projet de parc éolien sur la commune de Nanteuil (79).



**SOLVEO Energie**  
Mme Adeline MANCEL

**3 bis, route de Lacourtenourt**  
**31150 FENOUILLET**

Par courrier, réceptionné par mes services le 17 janvier 2017, vous me demandez de vous communiquer l'existence d'éventuelles servitudes sur la commune de Nanteuil (79), zone d'étude d'un projet de parc éolien.

Concernant l'eau potable, la zone d'étude est située dans le périmètre de protection éloignée du captage d'eau destinée à la consommation humaine de La Corbelière sur la commune d'Azay le Brulé (79).

Par ailleurs, ces futures installations devront respecter les prescriptions de l'arrêté du 26/08/2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'acoustique.

Vous noterez enfin que l'eau et le bruit ne constituent pas une liste exhaustive des éléments que vous devrez prendre en compte dans votre étude d'impact liée aux risques sanitaires.

P/ le Directeur de la Délégation départementale,  
Le Responsable du Pôle Santé Publique et Environnementale,

Lionel RIMBAUD



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES



DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
Service Énergie, Bâtiment et  
Aménagement des Territoires  
Dossier suivi par :  
Edwige Knuchel  
Tél. : 05.49.06.88.43  
edwige.knuchel@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le

31 JAN. 2017

Madame,

Par courrier en date du 16 janvier 2017, vous m'informez de l'étude menée pour un parc éolien, par votre société, sur le territoire de la commune de Nanteuil. Vous me demandez de bien vouloir vous indiquer les éventuelles servitudes qui peuvent s'appliquer à ce territoire.

Je vous informe que l'interlocuteur des porteurs de projet éolien est Monsieur Éric DUPOUY de l'unité bi-départementale Charente-Maritime et Deux-Sèvres de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine, 4 rue Alfred Nobel – ZI Saint Liguairé à Niort (79000), qui assure l'instruction au titre de l'autorisation unique pour ce type de projet, en liaison avec la Direction départementale des territoires.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur départemental,  
La responsable du service  
Énergie, Bâtiment et  
Aménagement des Territoires  
  
Catherine AUPERT

Madame Adeline Mancel  
Ingénieur Projet Éolien  
SOLVÉO ENERGIE  
3 bis, route de Lacourtenourt  
31150 Fenouillet



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



Direction régionale  
des affaires culturelles  
Service régional de l'archéologie  
Site de Poitiers  
Affaire suivie par :  
Héloïse BRICCHI-DUHEM  
Tél. 05 49 36 30 43  
heloise.bricchi-duhem@culture.gouv.fr

Poitiers, le

31 JAN. 2017

Référence :

HBD/MS/A17/...265...

Madame,

En réponse à votre courrier en date du 18 janvier 2017 au sujet d'un projet de parc éolien, je vous informe que des sites archéologiques sont recensés dans la base de données *Patriarche* concernant le secteur que vous nous avez indiqué la commune de Nanteuil (Deux-Sèvres). Vous trouverez ci-joint la carte et la liste des sites correspondants.

J'attire votre attention sur le fait que la carte archéologique ne reflète que l'état actuel des connaissances. La zone considérée n'ayant pas encore fait l'objet d'études approfondies, son potentiel archéologique ne peut être précisément déterminé.

Je vous rappelle que, conformément aux dispositions du Code du Patrimoine, notamment son livre V, mon service pourra être amené à prescrire, lors de l'instruction du dossier, une opération de diagnostic archéologique visant à détecter tout élément du patrimoine archéologique qui se trouverait dans l'emprise des travaux projetés.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

P/le Directeur Régional des  
Affaires Culturelles  
La conservatrice du Patrimoine  
  
Héloïse BRICCHI-DUHEM

Madame Adeline MANCEL  
SOLVÉO ENERGIE  
3 bis route de Lacourtenourt  
31150 FENOUILLET

P.J. : 1 carte + 1 liste des sites



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Base Patriarche

Commune (s) : FOMPERRON;NANTEUIL;SOUDAN

Département(s) : DEUX-SEVRES

Nombre d'entités : 41

26/01/2017

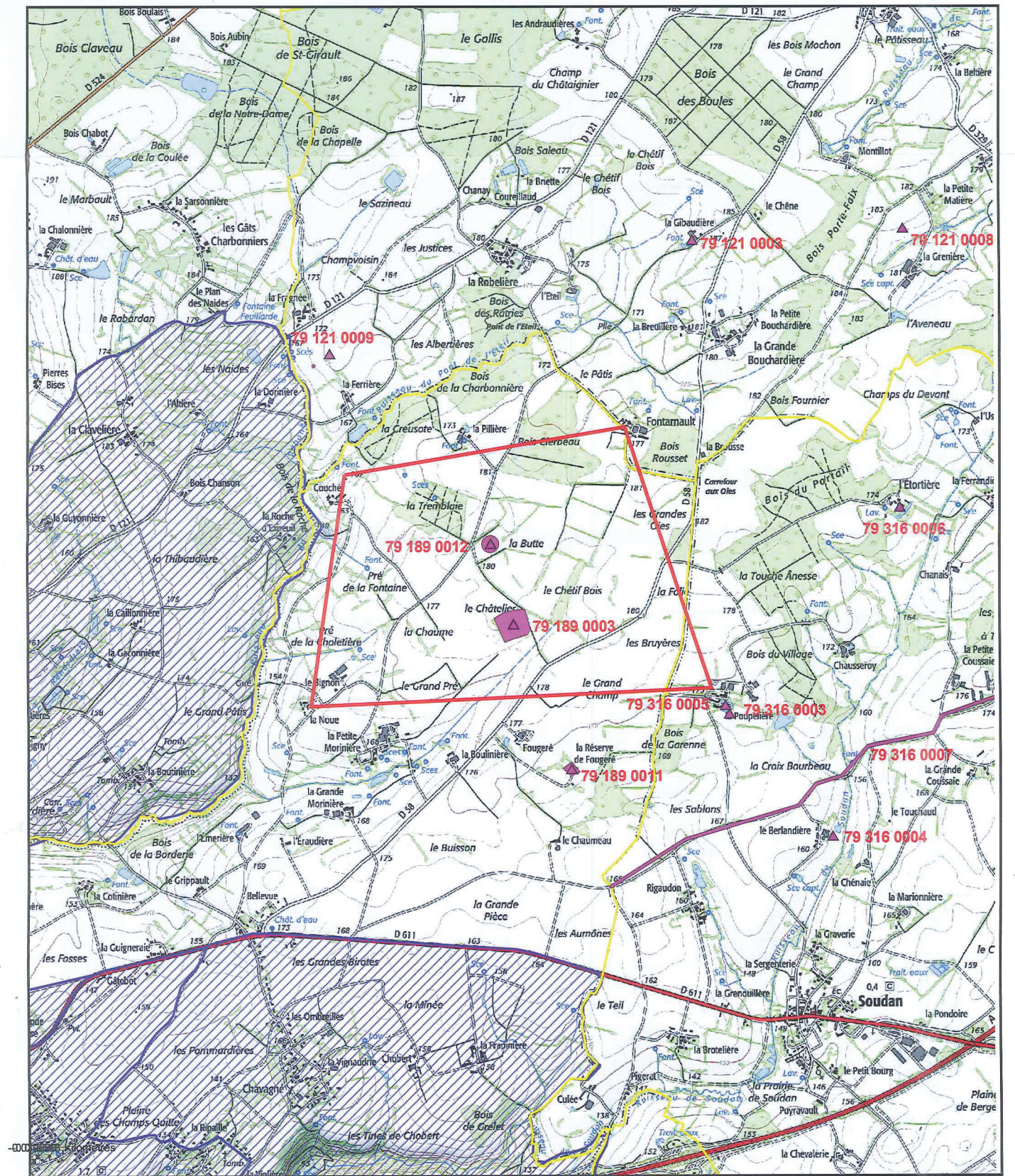
Numéro de l'entité	Description
79 121 0001	635 / 79 121 0001 / FOMPERRON // LE MARCHAIS / Gallo-romain / construction
79 121 0003	637 / 79 121 0003 / FOMPERRON // LA GIBAUDIERE / eau et hydraulique / Epoque indéterminée
79 121 0004	8279 / 79 121 0004 / FOMPERRON / Abbaye des Chateliers / Les Chateliers / monastère / Moyen-âge classique
79 121 0006	2122 / 79 121 0006 / FOMPERRON // BOURG / atelier de terre cuite / Gallo-romain
79 121 0007	19776 / 79 121 0007 / FOMPERRON / Abbaye des Chateliers / Les Chateliers / Bas moyen-âge / bâtiment
79 121 0008	22098 / 79 121 0008 / FOMPERRON / / La Petite Matière / Gallo-romain / bâtiment
79 121 0009	26339 / 79 121 0009 / FOMPERRON / / La Ferrière / mine ? / Epoque indéterminée
79 189 0001	7573 / 79 189 0001 / NANTEUIL / Berne / Champ Laurin / village / Gallo-romain
79 189 0002	4494 / 79 189 0002 / NANTEUIL / Sous la Mairie et parking / Bourg / Gallo-romain / bâtiment
79 189 0003	4558 / 79 189 0003 / NANTEUIL / Le Bois des Châteliers / Le Châtelier / campement / Gallo-romain
79 189 0004	7574 / 79 189 0004 / NANTEUIL / / L'Ane Mort / occupation / Gallo-romain



79 189 0005	7575 / 79 189 0005 / NANTEUIL / / La Frapinière / habitat / Bas moyen-âge ?
79 189 0006	4197 / 79 189 0006 / NANTEUIL / / La Pierre Levée / voie / Epoque indéterminée
79 189 0007	7571 / 79 189 0007 / NANTEUIL / / Picoreille / Epoque indéterminée ? / construction
79 189 0008	7576 / 79 189 0008 / NANTEUIL / / La Cueille / Epoque indéterminée / construction
79 189 0009	6147 / 79 189 0009 / NANTEUIL / Bois de Faye / Faye / château fort / Moyen-âge
79 189 0010	6148 / 79 189 0010 / NANTEUIL // Maladrerie / léproserie / Moyen-âge
79 189 0011	6149 / 79 189 0011 / NANTEUIL / / Fougeré / demeure / Epoque moderne
79 189 0012	7577 / 79 189 0012 / NANTEUIL / La Fosse aux Morts / Les Patis / occupation / Epoque indéterminée
79 189 0013	16313 / 79 189 0013 / NANTEUIL / Peu Blanc / Mont Alaric, Pied Blanc / habitat / Gallo-romain ?
79 189 0014	19270 / 79 189 0014 / NANTEUIL / Sous la Mairie et parking / Bourg / cimetière / Haut moyen-âge
79 189 0015	19271 / 79 189 0015 / NANTEUIL / Sous la Mairie et parking / Bourg / architecture religieuse / Moyen-âge classique
79 189 0016	24744 / 79 189 0016 / NANTEUIL / / Chemin de Bel Air, rue de Chaillot / domus ? / Epoque indéterminée
79 189 0017	25778 / 79 189 0017 / NANTEUIL / Chemin du Champs des Rois / Champs des Rois / habitat / République - Haut moyen-âge
79 189 0501	919 / 79 189 0501 / NANTEUIL / Pierre Levée de la Croisanière / Plaine du Timbre / dolmen / Néolithique
79 189 0502	4955 / 79 189 0502 / NANTEUIL / Les Pierres Levées / Les Champs Pallus / dolmen / Néolithique

79 189 0503	25419 / 79 189 0503 / NANTEUIL / / Champ Pouvreau / occupation / Paléolithique
79 316 0001	1029 / 79 316 0001 / SOUDAN // Les Champs de Puyraveau / Age du bronze - Age du fer / bâtiment
79 316 0002	14944 / 79 316 0002 / SOUDAN / Eglise Notre-Dame / Le Petit Bourg / église / Moyen-âge classique
79 316 0003	7828 / 79 316 0003 / SOUDAN // La Poupelière / villa / Gallo-romain
79 316 0004	14948 / 79 316 0004 / SOUDAN // La Berlandière / motte castrale / Moyen-âge ?
79 316 0005	14946 / 79 316 0005 / SOUDAN // La Poupelière / château fort / Moyen-âge classique ?
79 316 0006	14947 / 79 316 0006 / SOUDAN // L'Etortière / château fort / Bas moyen-âge
79 316 0007	14945 / 79 316 0007 / SOUDAN / Grand chemin de Niort // voie / Gallo-romain
79 316 0008	14949 / 79 316 0008 / SOUDAN / Cimetière au Diable / Les Epinettes / cimetière / Age du bronze - Age du fer ?
79 316 0009	26613 / 79 316 0009 / SOUDAN / / Les Pierrières / Age du bronze - Age du fer ? / enclos
79 316 0010	27204 / 79 316 0010 / SOUDAN / Les Prés de Mégy sud / Les Prés de Mégy sud / parcellaire / Gallo-romain
79 316 0011	28986 / 79 316 0011 / SOUDAN / / Les Prés de Mégy-Sud, Phase 3 / occupation / Second Age du fer
79 316 0012	28987 / 79 316 0012 / SOUDAN / / Les Prés de Mégy-Sud, Phase 3 / sépulture / Second Age du fer - Haut moyen-âge ?
79 316 0013	28988 / 79 316 0013 / SOUDAN / / Les Prés de Mégy-Sud, Phase 3 / occupation / Haut moyen-âge
79 316 0501	14950 / 79 316 0501 / SOUDAN // Le Grand Sauzau / atelier de taille / Néolithique

Extrait de la carte des entités archéologiques recensées  
 (26/01/2017)



Les numéros renvoient à la liste des entités archéologiques

En bleu, périmètre des zones de présomption de prescription archéologique - code du patrimoine, Art. L.522-5

- ▲ EA géoréférencées
- EA surfacique
- Com.shp
- Zppa\_79\_2014.shp

Niort, le 01/02/17

SOLVEO ENERGIE  
3 bis, route de Lacourtenourt  
31150 FENOUILLET

A l'attention de Monsieur MANCEL Adeline

N/Réf. GRD - DEPP  
Affaire suivie par :  
BURGAUD Vincent  
Technicien Etude  
Tél. 05-49-08-54-21  
vburgaud@geredis.fr

Objet : Projet de parc éolien sur le territoire de la commune de NANTEUIL.

Madame,

En réponse à votre courrier reçu le 16 Janvier 2017, je vous fais parvenir un plan représentant l'implantation de nos réseaux HTA et BTA sur l'emprise de la zone décrite dans votre demande.

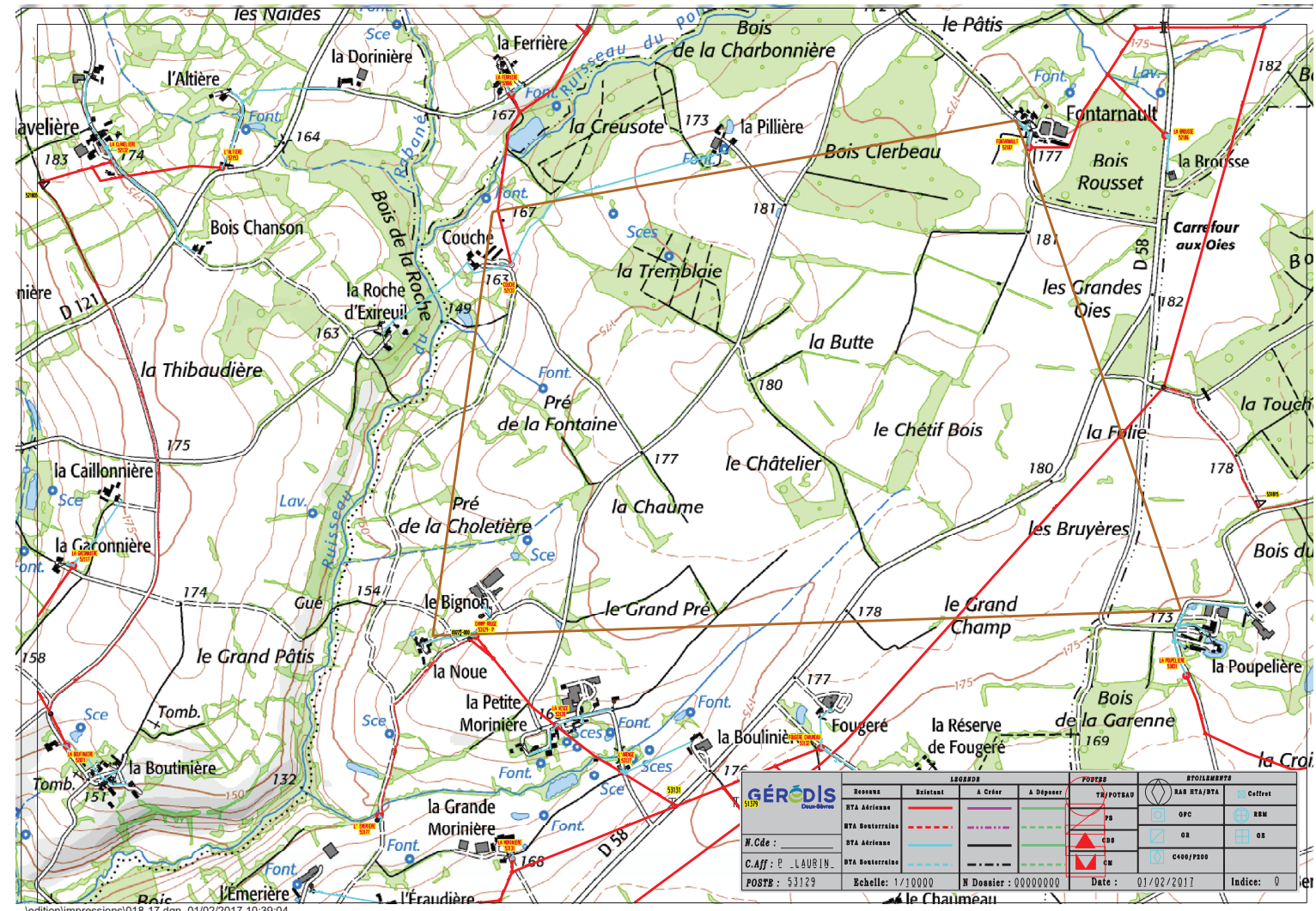
Concernant la distance de sécurité vis-à-vis de nos installations HTA, les ouvrages projetés devront respecter une distance permettant de réaliser les opérations d'installation et de démantèlement des ouvrages en toute sécurité.

L'effondrement d'une éolienne ne devant pas endommager les lignes HTA aériennes, une distance minimum égale à la hauteur totale de l'éolienne, pales comprises, augmentée d'une distance de 5 mètres est demandée.

A noter cependant que nous n'avons pas à nous substituer au producteur et que nous déclinons toute responsabilité sur l'application de la réglementation en vigueur, en tant que professionnel, le producteur doit être au fait de celle-ci.

Nous restons à votre écoute et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Chef de la Division Etudes et Planification des Programmes,



REÇU le  
13 FEV. 2017  
Rép: -----

**Direction des Routes et des Transports**  
Agence Technique Territoriale  
du Mellois et Haut Val de Sèvre  
Téléphone : 05 49 27 00 65  
Affaire suivie par : Marina TAUDIERE  
Réf. : LET\_Nanteuil\_2017\_02\_06\_RD58\_consulta°\_  
parc\_eolien\_Nanteuil

**Madame Adeline MANCEL-  
SOLVÉO ÉNERGIE**  
3 bis route de Lacourtenourt  
31150 FENOUILLET

Melle, le 07 FEV. 2017

Madame,

Par courrier en date du 16 janvier dernier, vous avez sollicité l'avis du Conseil départemental concernant un projet éolien sur la commune de Nanteuil.

**Direction des Routes et des Transports :**

Le polygone de la zone d'étude est traversé par la route départementale n° 58. Le trafic moyen journalier annuel rapporté à l'année 2015, est de 686 véhicules par jour dont 34 poids lourds (5 %).

Selon l'article 37 du règlement de voirie départementale, une distance minimale équivalente à une fois la hauteur totale de l'ensemble (mât + pale) devra séparer l'éolienne de la limite du domaine public.

Des accès et des aménagements de carrefours en lien avec la route départementale pourront être envisagés. Ils devront faire l'objet d'une demande de permission de voirie et devront tenir compte des prescriptions suivantes :

- durant la construction du parc, un balisage devra être mis en place au moyen de séparateurs de voies, pour assurer une bonne lisibilité du carrefour et éviter des usages inadaptés de la surface créée,

- après la construction, le domaine public devra être remis en son état initial : reconstitution de l'accotement enherbé avec apport de 10 à 15 cm de terre végétale, reconstitution de la haie, remise en place de la signalisation et dépose du busage si nécessaire.

De plus, suivant l'implantation des éoliennes, si un réseau d'interconnexion traverse la chaussée de la RD 58, il devra également faire l'objet d'une permission de voirie et sera soumis à redevance. Le remblaiement des tranchées devra être réalisé suivant les fiches techniques 4.4 et 4.5 jointes.

**Direction de l'Aménagement Rural et de l'Environnement :**

Je vous informe qu'aucun chemin inscrit au PDIPR, ni d'itinéraire Rando en Deux-Sèvres ne figure dans cette zone.

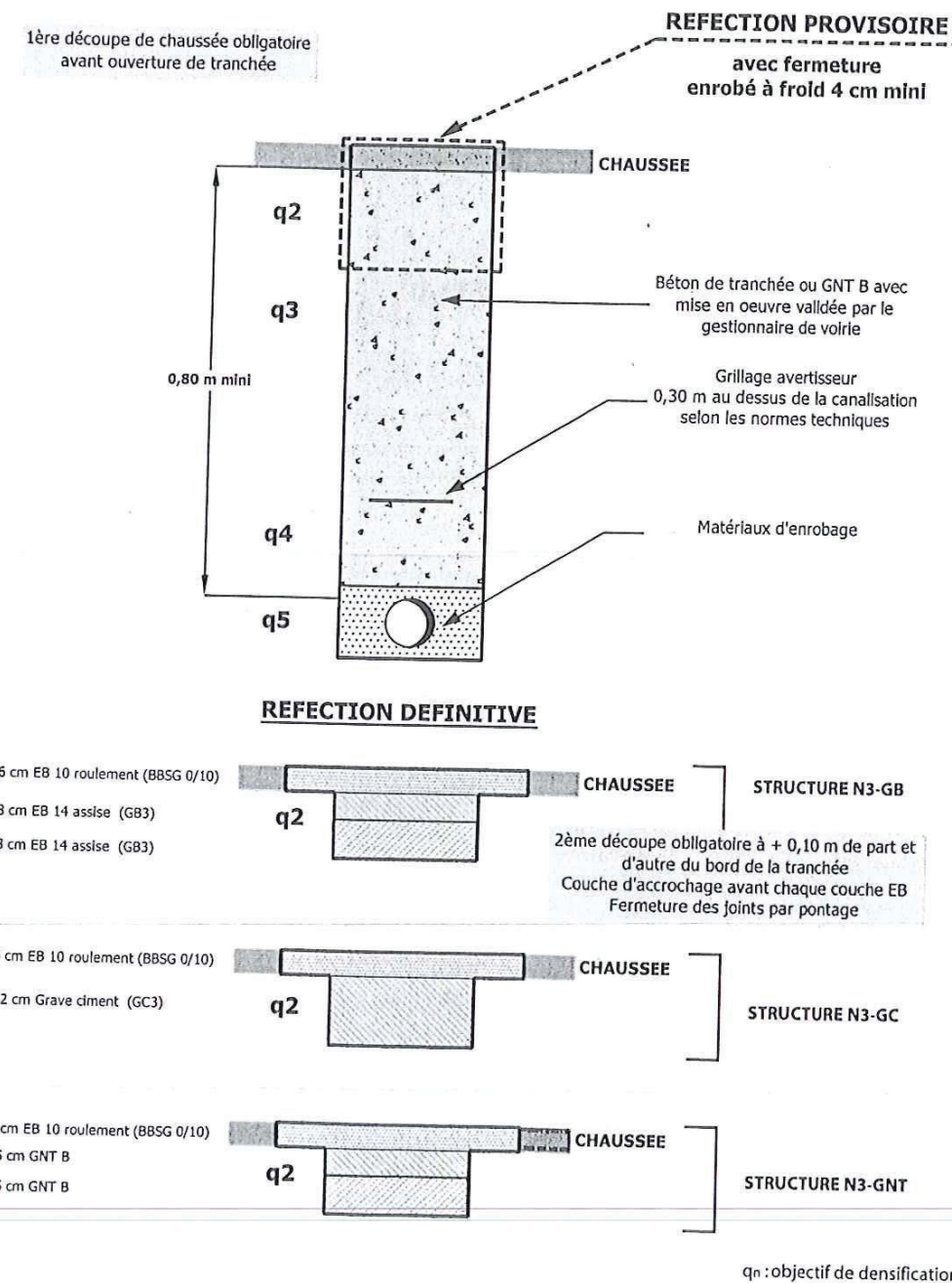
Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,  
La Chef d'Agence

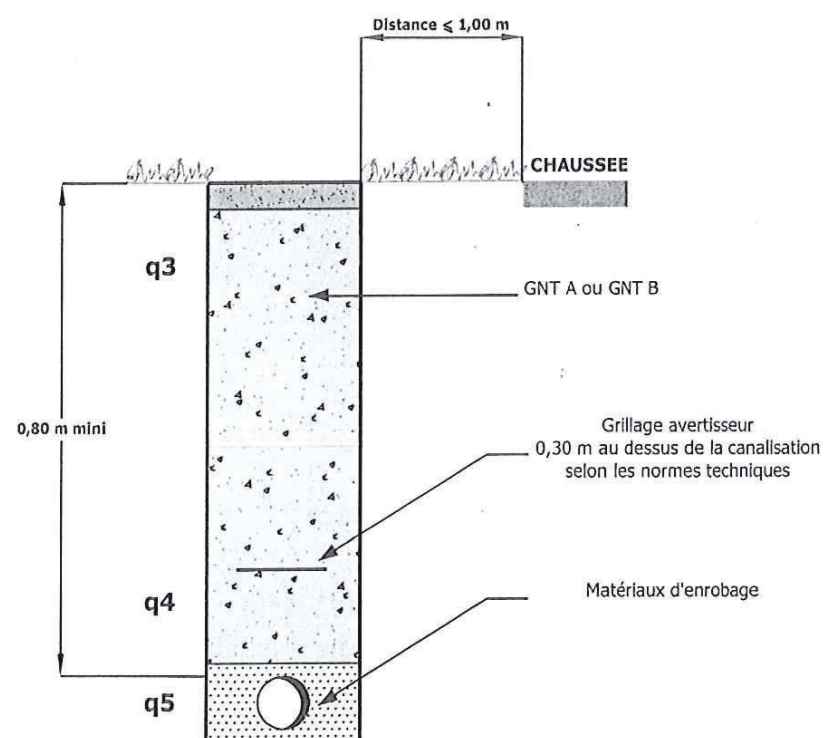
Maryse MORNÉ-KOHLER

Copie : ATT Gâtine

**4.4 - Tranchée sous chaussée - Niveau 3 < 150 PL (2 sens cumulés)**



#### 4.5 - Tranchée sous accotement - Distance bord de chaussée ≤ 1,00 m



Réfection définitive à l'identique  
de l'existant

qn : objectif de densification



PRÉFET DE NOUVELLE AQUITAINE



Unité départementale  
de l'architecture  
et du patrimoine

Niort, le 17 février 2017

L'Architecte des bâtiments de France  
Architecte urbaniste de l'Etat

à

SOLVEO ENERGIE  
3 bis route de Lacourtenourt  
31150 FENOUILLET

A l'attention de Madame Adeline MANCEL

Affaire suivie par  
Martine DRIANT

Poste  
05 49 06 39 67

Références

**OBJET : NANTEUIL**  
Avant-projet de parc éolien

En réponse à votre courrier reçu le 17 janvier 2017 concernant l'affaire citée en objet, je vous fais part des observations suivantes.

La zone de l'étude de mise en place d'un parc éolien se situe à proximité immédiate d'un certain nombre de servitudes relevant de la compétence de l'architecte des Bâtiments de France dont voici la liste.

- SAINT-MAIXENT L'ECOLE : église abbatiale et ancienne abbaye, MH classé, porte Châlon, MH classé, site classé des allées et promenades Fouchier
- NANTEUIL : dolmen de la Croissonnière, MH classé, site classé du Puits d'Enfer
- SOUDAN : église MH classé

Il s'agit là d'édifices remarquables dans un environnement rural et paysager de qualité.

La situation des éoliennes, sur le plateau surplombant la vue sur Saint-Maixent l'Ecole, leur grande hauteur, leur mouvement rotatif et leur teinte blanche à l'aspect brillant, concourent à porter atteinte aux monuments, aux sites et au paysage qui leur sert d'écrin.

Dans ce secteur, à forte valeur patrimoniale avec de réelles co-visibilités, j'émet un avis défavorable au projet éolien sur la commune de Nanteuil.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

L'architecte des Bâtiments de France  
Chef de l'Unité départementale de l'architecture  
& du patrimoine des Deux-Sèvres  
par interim

  
Jean RICHER

Adresse postale : Unité Territoriale Architecture et Patrimoine CS 68711 79027 NIORT CEDEX 4, rue Du Guesclin 79000 Niort –  
Téléphone : 05 49 06 39 60 – sdap.deux-sevres@culture.gouv.fr



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction générale de l'Aviation civile

Service national d'ingénierie aéroportuaire

Pôle de Bordeaux  
Unité domaine et servitudes

Nos réf. : N° 0436

Vos réf. : votre courrier du 16 janvier 2017  
Affaire suivie par : Carine Delbos  
[carine.delbos@aviation-civile.gouv.fr](mailto:carine.delbos@aviation-civile.gouv.fr)  
[snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr)  
Tél. : 05 57 92 81 56 - Fax : 05 57 92 81 62

Société Solvéo Energie  
Madame Adline Mancel

par mail :

[a.mancel@solveo-energie.com](mailto:a.mancel@solveo-energie.com)

Mérignac, le 27 mars 2017

**Objet :** Projet éolien – commune de Nanteuil

T: UDS Servitudes 5 Poitou-Charentes DPT 79 URBA 2017 Eoliennes Pré consultations Solvéo Energie Nanteuil.odt

Madame,

Par courrier cité en référence, vous nous demandez, dans le cadre d'un projet de parc éolien défini par un **polygone d'étude** (hauteur envisagée pour les éoliennes : 180 mètres) sur la commune de Nanteuil dans le département des Deux-Sèvres, de vous communiquer les éventuelles servitudes ou contraintes pouvant s'appliquer sur cette zone.

→ Cette information ne vaut pas accord au titre de l'autorisation environnementale unique.

Sur la base des informations communiquées dans le dossier de demande, je vous informe que le projet n'est affecté d'aucune servitude d'utilité publique relevant de la réglementation aéronautique civile.

Toutefois, je vous signale que le projet pourrait impacter les procédures privées de circulation aérienne (GNSS) de l'aérodrome de Niort – Marais Poitevin.

L'exploitant de cet aérodrome est la mairie de Niort. Je vous invite donc à contacter ses services à l'adresse suivante : [olivier.dupont@mairie-niort.fr](mailto:olivier.dupont@mairie-niort.fr) pour déterminer si le projet interfère avec leurs procédures.

Par ailleurs, il conviendra de prendre en compte les informations suivantes :

- consulter **l'Armée**, pour d'éventuelles exigences de circulation aérienne militaire dans le secteur concerné (par mail : [sdrcam-sud.envaero.lst@intradef.gouv.fr](mailto:sdrcam-sud.envaero.lst@intradef.gouv.fr) ou par courrier : SDRCAM SUD 50.520 – Division Environnement Aéronautique – BA 701 – 13661 Salon de Provence Air),
- prévoir un **balisage diurne et nocturne réglementaire** (en application de l'arrêté du 13 novembre 2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques).

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef du pôle de Bordeaux

Christian BERASTEGUI-VIDALLE

Copie à : SDRCAM SUD (pour information)

SNIA – Pôle de Bordeaux  
Aéroport - Bloc Technique  
BP 60284 - 33697 MERIGNAC CEDEX  
tél : 05 57 92 81 56 - fax : 05 57 92 81 62



PRÉFECTURE DE LA ZONE  
DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR  
L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE  
L'INTÉRIEUR DU SUD-OUEST

DIRECTION DES SYSTÈMES  
D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

DÉPARTEMENT DES RÉSEAUX MOBILES

Affaire suivie par : A.MILLARD

Tél: 05.57.19.42.48  
courriel: [arnaud.millard@interieur.gouv.fr](mailto:arnaud.millard@interieur.gouv.fr)

DSIC/DRM/AM/N° 61137 / 2018

Bordeaux, le 10 octobre 2018

Le Secrétaire Général Adjoint du SGAMI Sud-Ouest

à

Société SOLVEO Énergie

24, rue de Coulmiers

44 000 NANTES

à l'attention de M<sup>me</sup> Adeline MANCEL

**OBJET :** Recensement de servitudes radio-électriques dans le cadre d'une étude de faisabilité d'un projet éolien sur la commune de NANTEUIL dans les Deux-Sèvres

**Référence :** Votre courrier en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018

Madame,

Vous nous avez sollicités aux fins d'analyse de l'existence d'éventuelles servitudes radio-électriques dans la zone d'implantation en objet ci-dessus :

Pour répondre à votre demande et après étude d'impact sur les artères techniques du réseau INPT (Décret n°2006-106 du 3 février 2006) d'une part ainsi que sur les artères techniques du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres d'autre part, je vous informe qu'il n'existe pas de servitudes radio-électriques sur les réseaux-radio gérés par le ministère de l'Intérieur ayant un effet sur la zone de votre projet.

Arnaud MILLARD du Département des Réseaux Mobiles se tient à votre disposition au 05.57.19.42.48 pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Secrétaire Général Adjoint,

Le Directeur des Systèmes d'Information et de Communication

  
Serge RAVEZ

## ANNEXE 2 : COMMUNICATION ET CONCERTATION

- Octobre 2017 : Bulletin d'information n°1
- Avril 2018 : Extrait du bulletin municipal n°35 "NANTEUIL Infos"
- Novembre 2018 : Bulletin d'information n°2
- Novembre et Décembre 2018 : articles de journaux pour la concertation préalable et la permanence d'information
- Février 2019 : Extrait du bulletin municipal n°36 "NANTEUIL Infos"
- Site internet : <http://www.parceolienanteuil.com/>

Solvéo, c'est l'histoire d'une PME familiale française créée il y a plus de 30 ans. A l'origine, spécialisée dans les travaux et l'ingénierie électrique par le biais de la société Matéos électricité, elle s'est diversifiée depuis 2008 dans le développement de projets faisant appel aux EnR, exploitants en association avec les collectivités territoriales et le monde agricole. Entreprise à taille humaine, elle valorise les ressources énergétiques fournies par le territoire Français en s'appuyant sur l'expérience et de l'expertise de ses collaborateurs, hommes et femmes de conviction, réparties sur l'ensemble du territoire. Les responsables de projets basés à Toulouse, Nantes, Lyon, Paris... sont à l'écoute des attentes locales pour répondre rapidement et avec application aux exigences de concertation.

Grâce à un savoir-faire reconnu depuis près de 20 ans, Solvéo affiche alors son ambition de devenir rapidement un acteur référent dans la production d'électricité verte. En luttant contre le changement climatique, l'énergie éolienne et photovoltaïque participent à long terme au maintien de la biodiversité des milieux naturels ainsi qu'à contrer le changement climatique :

« Le développement des énergies renouvelables est une nécessité pour l'avenir de notre planète, participons ensemble à produire de l'électricité verte... »

**POUR ALLER PLUS LOIN**

**ADEME** (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)  
<http://www.ademe.fr/>

**SER** (Syndicat des Energie Renouvelables)  
<http://www.enr.fr/eolien-terrestre>



**Solvéo Energie**  
[www.solveo-energie.com](http://www.solveo-energie.com)

**Votre Interlocuteur**  
Adeline Mancel  
[a.mancel@solveo-energie.com](mailto:a.mancel@solveo-energie.com)  
06 25 94 64 23



**BULLETIN D'INFORMATION #1**  
**PARC EOLIEN DE NANTEUIL**  
- ÉTUDES DE FAISABILITÉ -

L'énergie éolienne est une solution performante et écologique en phase avec les orientations de la politique énergétique française. Cette ressource apporte une énergie produite et consommée localement ainsi que de nouveaux moyens financiers pour les collectivités.

Dans ce cadre et parce que l'éolien est avant tout un projet de territoire, Solvéo Energie étudie en accord avec vos élus, les possibilités d'implantation d'un parc éolien sur votre commune. Il s'agit d'une des premières conditions avant le lancement des études techniques et environnementales.

Des premiers contacts avec les propriétaires fonciers et exploitants agricoles ont été réalisés afin de valider la capacité de la zone d'implantation potentielle.

Un chargé de projet Solvéo Energie sera votre interlocuteur lors du développement du projet éolien sur votre territoire. Il s'appuie sur l'expertise de bureaux d'études indépendants pour mener à bien les différentes études nécessaires au dépôt des autorisations nécessaires à la construction de projet éolien. Il reste l'interlocuteur principal auprès des services de l'Etat lors de l'instruction du projet et de l'enquête publique.







Une production d'électricité décentralisée, **renouvelable et disponible** qui utilise une **ressource gratuite et inépuisable : le vent**. L'énergie éolienne, une solution **performante et écologique** en phase avec les orientations de la politique énergétique française.

**LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET**

Le développement d'un projet éolien commence par l'identification d'un site, une période de concertation avec les collectivités locales et les propriétaires fonciers, la réalisation des études environnementales et l'obtention des autorisations administratives. Reste enfin les travaux de préparation du site, l'approvisionnement et le montage des éoliennes, le raccordement au réseau électrique et la mise en service.

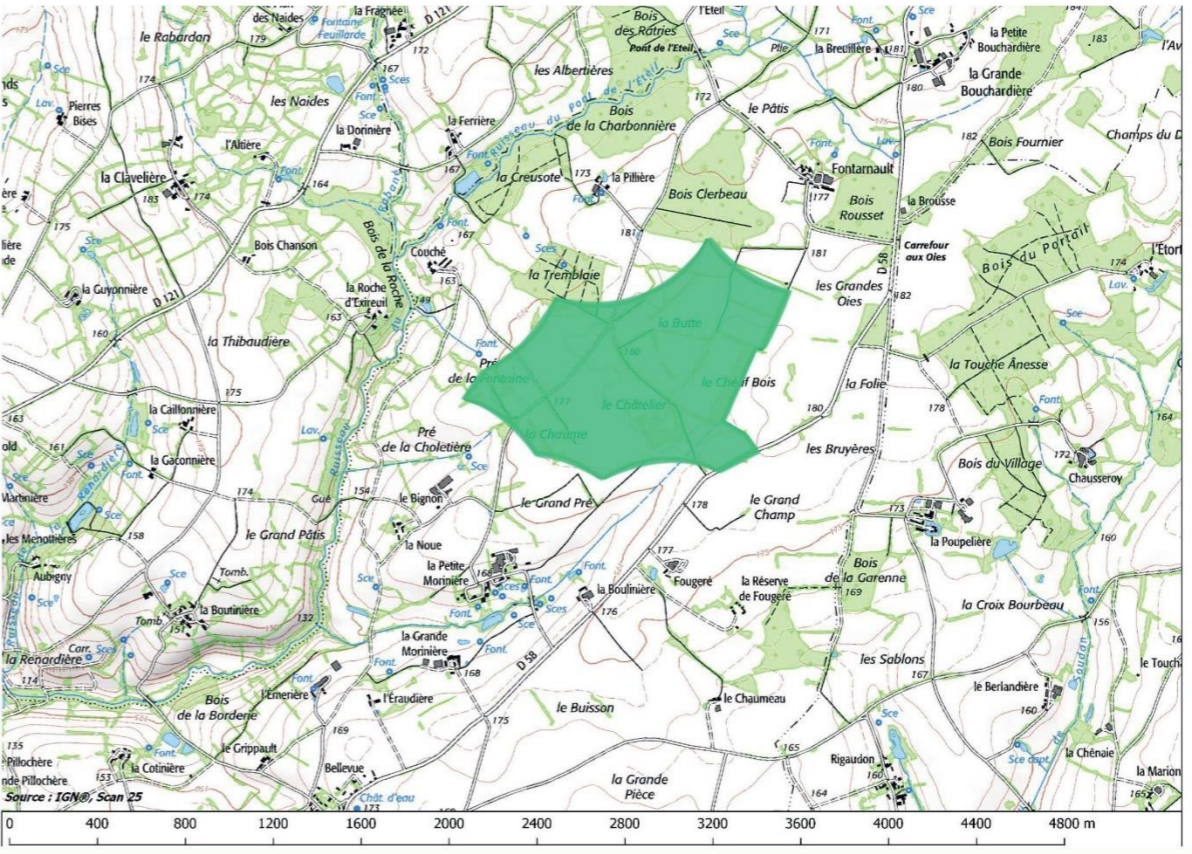
**LES QUALITÉS DE SÉLECTION DU SITE**

- Éloignement des zones habitées et des infrastructures existantes
- Topographie favorable pour le gisement éolien
- En dehors de toutes contraintes aéronautiques et hertziennes
- En cohérence avec les zones de protection environnementale
- Située à distance du patrimoine architectural
- Raccordement au réseau électrique

**QUELLES SONT LES AUTORISATIONS NÉCESSAIRES ?**

- Demande d'autorisation environnementale (changement de réglementation en Juillet 2017) qui regroupe plusieurs autorisations telles que l'autorisation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) d'exploiter, l'ancien permis de construire...
- Le dossier est instruit par la préfecture qui prendra une décision au regard des avis formulés par :
  - Le commissaire enquêteur suite à l'enquête publique
  - Les services de l'état au travers de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites
  - La commune accueillant le parc
  - Les communes situées aux alentours et jusqu'à 6km

**ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE SUR LA COMMUNE DE NANTEUIL**



**EN FRANCE**

Dans le contexte français caractérisé par la prédominance de l'énergie nucléaire et des combustibles fossiles pour produire l'électricité, la diversification du bouquet énergétique passe par une utilisation accrue des énergies renouvelables.

L'éolien s'inscrit dans les grands objectifs du Grenelle de l'Environnement du « 3 X 20% » :

- 20% de consommations d'énergie
- 20% d'émissions de gaz à effet de serre
- + 20% de production d'énergies nouvelles

Objectif national de **25 GW éoliens installés en 2020**, dont **19 GW terrestres**. Au 31 Mars 2017, la puissance du parc éolien français atteint les 12.1 GW soit 60%.

**L'ÉOLIEN EN CHIFFRES (en France)**

**4.8%** de la consommation électrique française

**+ de 6 Millions** de foyers alimentés par l'énergie éolienne\*

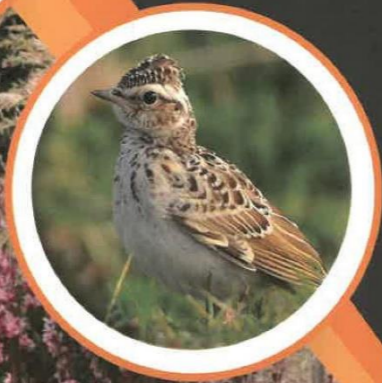
**14 700** emplois éoliens

**600 000 Millions** d'économies sur la balance commerciale énergétique Française par an.

**Une éolienne de 3MW** fonctionnant 2.300h produit 6.900.000 kWh Soit environ **2100 foyers\*** hors chauffage ou 1500 foyers\* avec chauffage électrique.

\*foyer constitué en moyenne de 3 personnes

# NANTEUIL INFOS



Avril 2018  
Numéro 35



## L'urbanisme

### Projet éolien

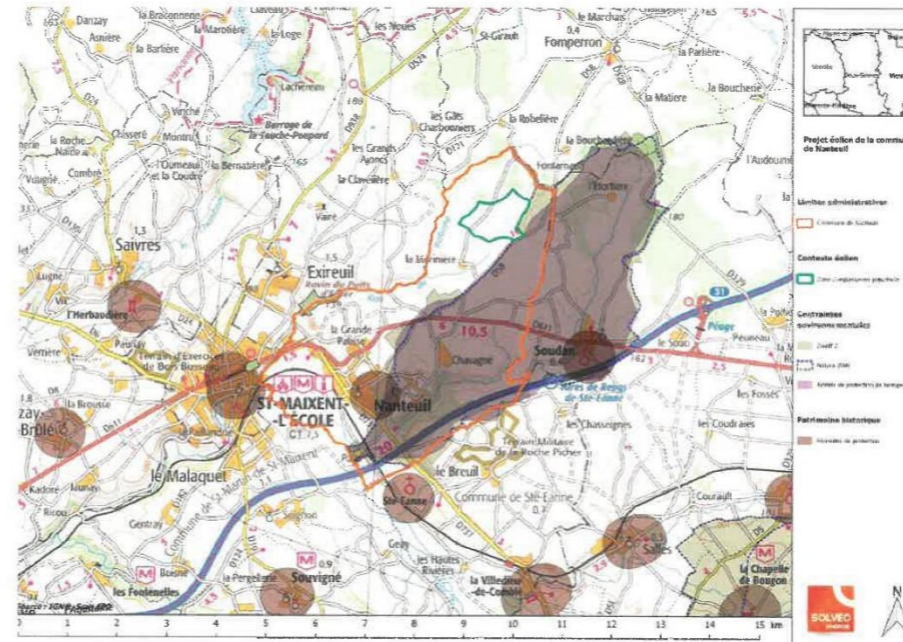
Nous avons été contactés par l'entreprise SOVLEO ENERGIE qui souhaite implanter des éoliennes sur la commune.

Une zone d'implantation potentielle a été retenue et elle se situe au nord du territoire, à Chétif Bois (entre Fontarnault et La Petite Morinière).

Actuellement des études exploratoires sont en cours pour vérifier la faisabilité du projet.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Adeline MANCEL, Ingénieur projet éolien :

[a.mancel@solveo-energie.com](mailto:a.mancel@solveo-energie.com)



### Règles d'urbanisme à respecter

Pour rappel, toute nouvelle construction ou aménagement sur une construction existante (modification de l'aspect extérieur, crépis, mur de clôture, piscine, changement de destination ...) est soumis à déclaration en mairie.

Pour plus de renseignements, le service urbanisme reste à votre disposition.

N'hésitez pas à le contacter au : 05 49 76 56 79 ou par mail à : [urbanisme.nanteuil79@orange.fr](mailto:urbanisme.nanteuil79@orange.fr)

### Contrôles du service du cadastre

Tous les ans, un technicien du service du cadastre vient mettre à jour les plans cadastraux suite aux déclarations de constructions déposées en mairie.

Il peut ainsi détecter les constructions réalisées sans autorisation et les transmettre à la mairie qui se chargera de procéder à leur régularisation.

**Attention :** une construction réalisée sans autorisation pourra vous être refusée et faire l'objet d'une demande de démolition.



La vie communale

## POINT DE REPÈRES

**SOLVÉO** met en place des mesures d'accompagnement pour la commune d'accueil. Celles-ci prennent la forme d'une somme dédiée qui permet de réaliser un projet sur la commune selon les besoins identifiés. Les élus mais aussi les habitants sont invités à faire part de leurs idées lors des prochains rendez-vous !

## La démarche d'information et de concertation



### A quoi ça sert ?

**SOLVÉO** Energie souhaite développer un projet **respectueux du territoire d'accueil**, c'est pourquoi nous avons confié à l'agence Tact l'organisation de la démarche de concertation. Celle-ci doit permettre aux habitants intéressés **de s'informer sur le projet et de donner leurs avis**.

Des mesures compensatoires et d'accompagnement pourront être réfléchies ensemble. **Vos idées sont les bienvenues !**

### Quels sont les rendez-vous prévus ?

Un **porte-à-porte** auprès des riverains + deux **ateliers riverains** + une **permanence d'information** ouverte à tous : autant de rencontres prévues pour échanger sur ce projet. Tous les Nanteuillais-es sont invité-es à participer à la permanence organisée le

**5 DÉCEMBRE 2018 DE 16H À 20H**  
**MAISON DU TEMPS LIBRE,**  
**8 chemin des Grandes Vignes à**  
**Nanteuil.**

Nous vous y attendons nombreux.



## COMMENT EN SAVOIR PLUS SUR LE PROJET ?

Participez à la permanence, posez-nous vos questions !

Plusieurs solutions :

Retrouvez plus d'information en ligne à partir de début décembre sur le site **[www.parceolienananteuil.com](http://www.parceolienananteuil.com)**

Participez à la concertation préalable du **3 au 28 décembre** en consultant en ligne ou en mairie un dossier présentant l'intégralité du projet et déposez vos remarques et avis.

Contactez-nous via l'adresse mail suivante :

**[juliette.fournil@agencetact.fr](mailto:juliette.fournil@agencetact.fr)** ou par téléphone au **02 53 35 40 04**.

**Adeline Mancel**, chef de projet **SOLVÉO** Energie, est en charge du développement de ce parc. Vous pouvez également la contacter par mail à l'adresse suivante **[a.mancel@solveo-energie.com](mailto:a.mancel@solveo-energie.com)**

## PROJET EOLIEN DE NANTEUIL

Madame, Monsieur,

L'équipe de **SOLVÉO** Energie en est convaincue : pour construire un projet éolien cohérent et adapté au territoire, il est primordial d'informer et de concerter. C'est dans cette optique que **SOLVÉO** Energie a démarré une étude de faisabilité dès 2017 avec l'accord du conseil municipal de Nanteuil, pour l'implantation d'un parc éolien à proximité des lieux-dits de Couché, La PILLIÈRE, La Petite Morinière et Fontarnault.

Aujourd'hui, après avoir réalisé les états initiaux des études environnementales, paysagère et acoustique, nous avons toutes les cartes en main pour finaliser ce projet avant de déposer notre dossier pour instruction par les services de l'Etat.

En tenant compte des résultats des études et des enjeux du territoire, nous souhaitons discuter avec vous de la définition du projet final. Afin de vous présenter les résultats des études menées et pour que chaque habitant puisse poser ses questions et donner son avis, **nous vous proposons des rendez-vous dans les semaines à venir**.

Ce bulletin d'information vous présente les avancées du projet et les temps forts d'information et de concertation qui seront mis en place. Nous vous souhaitons une agréable lecture et espérons vous rencontrer lors des rendez-vous proposés.

A très bientôt !

L'équipe **SOLVÉO** Energie



Scénario de **4 ÉOLIENNES** d'une puissance unitaire de **3 MW** ⚡

Une production équivalente à la consommation annuelle de **7 000 FOYERS\***



\* Hors chauffage, [source Ademe Mai 2018]

## Qui est SOLVÉO ENERGIE ?

Développeur éolien et photovoltaïque, **SOLVÉO Energie** valorise les ressources énergétiques renouvelables en s'appuyant sur l'expérience et l'expertise de ses collaborateurs.

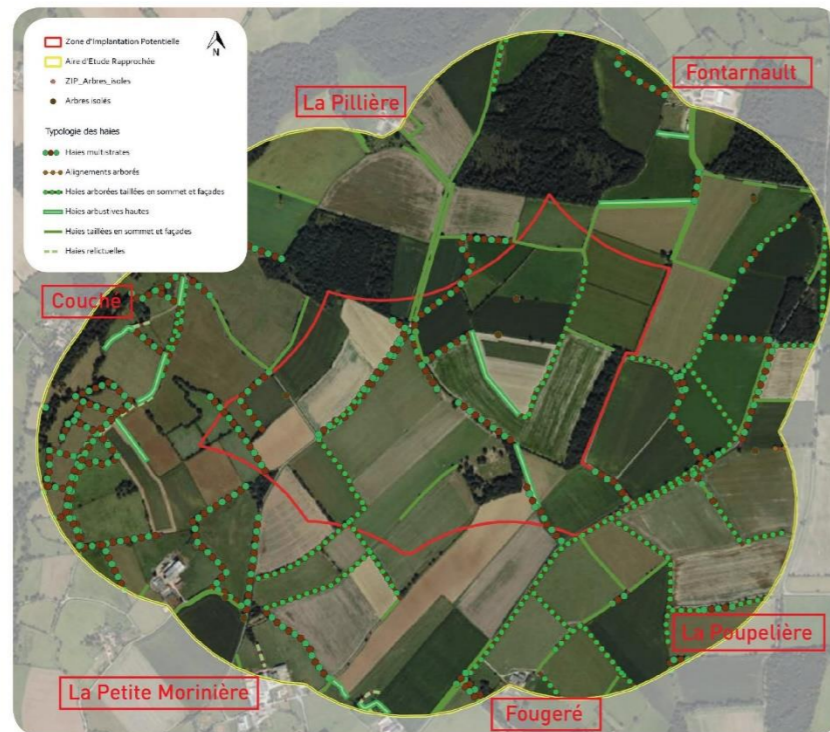
Entreprise française, **SOLVÉO** est présent au plus près des territoires aux différentes étapes d'un projet éolien : du développement à la maintenance en passant par la réalisation.

## FOCUS SUR LES ÉTUDES : le territoire à la loupe

### Les études écologiques :

Le bureau d'études indépendant Impact et Environnement a réalisé un inventaire des espèces animales et végétales présentes sur le site et ses environs **pendant près d'un an afin de couvrir un cycle biologique complet (4 saisons)**. Par exemple, 18 espèces de chauves-souris ont été recensées, la pipistrelle commune étant la plus présente.

Le site se compose majoritairement de zones de cultures et de prairies qui présentent peu d'enjeux. Les haies, mares et lisières de boisement ne représentent que 5% de la surface de la zone d'étude et concentrent les points de vigilance. Leur préservation devra être au maximum prise en compte dans le scénario d'implantation des éoliennes.



Carte d'implantation des haies dans la zone d'étude et son aire rapprochée

### L'intégration paysagère :

L'étude paysagère vise à caractériser toutes les composantes du paysage dans un rayon de 20 km autour de la zone d'études. Basée sur l'analyse des entités paysagères, du relief, du patrimoine culturel et naturel ainsi que des lieux de fréquentations et des habitations du territoire, cette étude permet de formuler des recommandations pour intégrer au mieux le projet au territoire.

### Et le bruit dans tout ça ?

Les études acoustiques consistent à mesurer le niveau sonore initial depuis l'ensemble des habitations situées à proximité du projet afin de s'assurer que le futur parc éolien respectera les seuils réglementaires d'émergence sonore : 5 dB(A) le jour et 3 dB(A) la nuit.

Une campagne acoustique de 10 jours a ainsi été menée autour de la zone de projet, sur les hameaux de Couché, La Pilière, Fontarnault, La Poupelière, Fougéré et La Petite Morinière avec l'installation de sonomètres. L'implantation choisie permettra de limiter les émergences sonores dues aux éoliennes, dans le respect de la réglementation. Des vérifications seront effectuées à la mise en service du parc.



Sonomètre à La Petite Morinière

### Un projet au profit du territoire :

**SOLVÉO** souhaite développer un projet bénéfique au territoire. Un parc éolien génère des retombées fiscales pour la commune, la Communauté de Communes, le Département et la Région.

Ces nouvelles ressources profitent à l'ensemble des habitants et permettent, au travers d'investissements, une amélioration des infrastructures et du cadre de vie sur le territoire communal.

Au total, tous les ans, **plus de 126 000 euros** seront perçus par l'ensemble des collectivités (sur la base d'un scénario de 4 éoliennes).

### Le calendrier du projet

2017	2018	HIVER 2018/2019	2020
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accord du conseil municipal pour le lancement des études</li> <li>• Lancement des études milieux naturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des études techniques et environnementales</li> <li>• Choix du scénario d'implantation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôt du dossier</li> <li>• Instruction du dossier par les services de l'Etat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtention des autorisations administratives</li> <li>• Financement et construction</li> <li>• Mise en service</li> </ul>

## Bientôt des éoliennes à Nanteuil ?

Publié le 29/11/2018 à 04:55 | Mis à jour le 29/11/2018 à 04:55



ÉCONOMIE - NANTEUIL



C'est ce terrain, au lieu-dit Morinière de Nanteuil, qui a été choisi par la société Solvéo Énergie pour son projet.

© Photo NR

**Solvéo Énergie veut installer quatre éoliennes au lieu-dit Morinière de Nanteuil. La municipalité a acté le principe du projet de construction.**

Notre démarche est de trouver différents sites de travail sur la base d'une carte, d'un schéma éolien validé par la Région en 2012, qui définit des zones potentiellement constructibles. Nous avons défini d'abord des zones qui pourront convenir en respectant les distances réglementaires de 500 m des habitations. On travaille différents scénarios avec la volonté d'éloigner le plus possible les éoliennes des habitations, a indiqué Adeline Mancel, chef de projet Solvéo Énergie.

Différentes études ont été menées sur le site choisi. « Nous nous sommes appuyés sur la carte biodiversité, le paysage, l'acoustique ainsi que sur la cartographie des haies en empilant différents scénarios à différents endroits pour retenir le moindre impact. La zone retenue a été la Morinière de Nanteuil pour accueillir trois ou quatre éoliennes qui produiront de l'électricité pour le plus de foyers possibles autour de 7000. Des éoliennes qui auront une durée de vie de 25 ans ». La démarche d'information et de concertation avec les habitants se poursuit avec des bulletins envoyés par Solvéo Énergie. Rappelons que le scénario retenu sur le terrain choisi est de 3 ou 4 éoliennes d'une puissance unitaire de 3 MW et qu'elles auraient une production équivalente à la consommation annuelle de 7.000 foyers. Au final il faudra obtenir l'accord du préfet. Le maire, Christophe Billerot, a montré son enthousiasme pour ce projet révélant « qu'il avait été sollicité en 2017 et que la commune doit s'engager à suivre les directives nationales sur l'environnement. Un projet qui n'est pas négligeable sur le plan financier. Un parc éolien génère des retombées fiscales pour la commune, la communauté de communes, le Département et la Région, sans oublier l'agriculteur qui aura accepté sur son terrain les éoliennes. Chaque année, plus de 126.000 € seront perçus par l'ensemble des collectivités ». La concertation préalable est ouverte jusqu'au 28 décembre.

Le 5 décembre de 16 h à 20 h à la Maison du Temps Libre, 8, chemin des Grandes-Vignes, un porte-parole auprès des riverains avec deux ateliers riverains et une permanence permettront d'échanger sur le projet. Informations en ligne :

[www.parcéolienanteuil.com](http://www.parcéolienanteuil.com)

La Nouvelle République – le 29 novembre 2018

Mercredi 5 décembre 2018

## LE PAYS NIORTAIS - SUD DEUX-SÈVRES

### COMMUNES EXPRESS

#### SAINT-CHRISTOPHE-SUR-ROC

**Thé dansant.** Animé par l'orchestre de Gérard Gouny, dimanche, de 14 h 30 à 19 h 30, Montplaisir. Tarif : 8 €. Contact : 06 47 23 64 21, 05 46 82 49 77.

#### SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

« Le Courrier de l'Ouest ». Tél. 05 49 28 06 14. E-mail : redac.niort@courrier-ouest.com  
**Aujourd'hui.** Office de tourisme : (tél. 05 49 05 54 05), de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 17 h 30. Déchetterie : Les Courolles, de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures. Médiathèque Aqua-Libris : de 13 à 19 heures. Espace Internet Arc en Sèvre : de 9 à 12 heures, 7, boulevard de La Trouillette.  
**Bal.** Organisé par le club de l'Amitié, dimanche, à 14 h 30, au hall Denfert. Tarif : 7 €.

#### MELLE

**Utile.** Cinéma Le Méliès : « Un homme pressé » à 14.30 ; « Un amour impossible » à 20.30 ; « Aga » à 14.30 ; « L'œuf du serpent » à 20.30. Médiathèque : de 13.00 à 18.00. Hôpital local : tél. 05 49 27 44 00. Aqua'Melle piscine du Pays mellois : de 12.00 à 13.15 et de 16.00 à 19.00. Office de tourisme du Pays mellois : de 9.30 à 12.30 et de 14.00 à 17.30.  
**Fnath.** Permanence juridique vendredi, de 9 h 30 à 11 h 30, à la mairie.

#### CHENAY

**Mairie.** En raison d'une réunion avec le percepteur de Melle, le secrétariat sera fermé mardi 11 décembre, de 10 heures à 12 heures.

#### BRIOUX-SUR-BOUTONNE

**Téléthon.** Dimanche, footing et marche du Téléthon organisés

### NANTEUIL

## Eolien, place à la concertation

Permanence aujourd'hui après le porte-à-porte en novembre : le parc éolien dont la construction débuterait en 2021 entend associer les riverains.

Un projet de parc éolien est en cours de réflexion à Nanteuil. Porté par Salvéo, société toulousaine spécialisée dans le développement des énergies renouvelables, il est accompagné par l'agence nantaise Tact pour le volet information, concertation. Le contact avec la mairie s'est fait fin 2016. S'en est suivie l'identification du lieu devant respecter les distances réglementaires (au minimum 500 m des habitations), les contraintes naturelles et les servitudes aéronautiques. Ce choix doit aussi se faire dans la perspective d'allier un moindre impact à une meilleure production.

### 1% de l'investissement reversé à la mairie

Des bureaux d'études indépendants sont en train d'élaborer différents scénarios après études sur la faune, la flore, le bruit et le paysage. La phase de finalisation est en cours et la présentation d'une implantation respectant les critères va être faite prochainement. L'étude d'impact consiste à « éviter, réduire, compenser ».

Le dossier sera ensuite déposé à la préfecture et étudié par 20 services de l'Etat pendant une durée de 10 à 12 mois. En parallèle, une enquête publique sera réalisée et les conseils municipaux des communes dans un rayon de 6 km pourront se prononcer.

Salvéo met en place des mesures d'accompagnement : 1 % de l'investissement sera reversé à la mairie pour un autre projet de type transition énergétique ou cadre de vie. La construction se fera en 2021.

Si un comité de suivi a été organisé avec les élus et les grandes avancées données en conseil municipal, une



A l'instar de Saint-Maixent-Souigné, Nanteuil pourrait accueillir un parc éolien, à proximité des lieux-dits de Couché, La Pilière, La Petite-Morinière et Fontamault.

attention toute particulière a été donnée aux riverains du projet afin de les informer. Ainsi, un porte-à-porte a été réalisé début novembre et un atelier organisé en fin de mois. Un deuxième se tiendra début janvier, avec l'implantation finalisée. Une lettre d'information a été distribuée dans toute la commune, une autre suivra une fois l'implantation rendue définitive.

Pour en savoir plus sur le projet et participer à la consultation préalable : [www.parcéolienanteuil.com](http://www.parcéolienanteuil.com)

### Permanence aujourd'hui

Avant le dépôt du dossier à la préfecture, une concertation préalable est en cours jusqu'au 28 décembre, sur internet et à la mairie. Une permanence publique est organisée ce 5 décembre de 16 heures à 20 heures à la Maison du temps libre. Le but de cette concertation est de prendre en compte les remarques et de répondre aux questions. Un bilan sera établi après les suggestions et intégré dans le dossier.

# Parc éolien de Nanteuil : la concertation en cours

Publié le 18/12/2018 à 04:55 | Mis à jour le 18/12/2018 à 04:55

f 13

t

G+

e

NANTEUIL



Des personnes de la commune sont venues consulter le dossier relatif au parc éolien.  
© Photo NR

**Information et concertation préalables au sujet du projet éolien ont eu lieu à la maison du temps libre. Le dossier peut être consulté jusqu'au 28 décembre.**

Le projet avait été initié en 2016 et, en 2017, les élus ont été favorables à cette énergie alternative qu'est l'éolien. « C'est important pour l'avenir », indique Jean-Marie Clochard, ancien maire de la commune, venu échanger sur de projet avec les responsables. *Cet emplacement était prévu dans le schéma régional. Des mesures d'accompagnement financières sont prévues.* Une autre habitante de la commune, Brigitte Labasse, est restée très attentive sur les détails et a souhaité savoir où serait le transformateur. Adeline Mancel, de Solveo Energie, a commenté les lieux d'implantation avec les habitants. Sur la carte, les emplacements aux lieux-dits « le Chétif-Bois », « la Butte » et « le Chatelier » étaient matérialisés. Brigitte Labasse a souhaité savoir où serait positionné le mat de mesure. Adeline Mancel a précisé : « Pour l'heure, rien n'était vraiment défini. Nous aurons 3 ou 4 machines. L'objectif réglementaire est d'être éloigné de 500 m des habitations et nous allons faire en



sorte qu'elles soient à 600 m. L'étude d'impact sur les 4 saisons a été réalisée. Ce qui a permis de dresser ce type de carte. Nous avons suivi ce qui a été préconisé par le schéma régional ».

## Retombées pour les communes

La finalisation du dossier est en cours jusqu'au 28 décembre, période de concertation qui sera mise à disposition du public. Une fois le dossier finalisé, il sera remis au service de l'État qui instruira le dossier et toutes les communes autour de 6 km seront consultées. Aujourd'hui, dans le cadre du projet de loi de finances 2019, une disposition a été proposée pour attribuer 20 % de l'Ifer (1) aux communes accueillant un projet éolien sur leur territoire, quel que soit le régime fiscal applicable à l'EPCI. Cette proposition a été adoptée par les députés le vendredi 16 novembre. La répartition serait alors de 20 % pour la commune, 50 % pour la communauté de communes et 30 % pour le Département. Il est cependant possible qu'une communauté de communes décide d'attribuer un pourcentage de l'Ifer supérieur à 20 %, à la demande des communes d'accueil. Cette décision appartient aux élus communautaires. Concernant le chiffre de 126.000 € présenté sur la lettre d'information, il est indiqué plus haut que les retombées fiscales bénéficient à la commune, la communauté de communes, le Département et la Région. Ce chiffre correspond à l'ensemble des taxes estimées pour ces collectivités. Ce n'est pour l'instant qu'une estimation globale sur la base d'un probable scénario à 4 éoliennes.

(1) Ifer : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau.

La Nouvelle République – le 12 décembre 2018

# NANTEUIL INFOS



Février 2019  
Numéro 36



## Le budget

L'équipe municipale, par l'intermédiaire de M<sup>me</sup> Auzannet, adjointe en charge des affaires scolaires, a mis en place une gestion plus efficace et plus économe des commandes de produits d'entretien. En effet, par souci d'économie et pour une efficacité et une rentabilité meilleures, la mairie ne fait appel désormais qu'à une seule société, choisie par appel d'offres auprès de 5 fournisseurs potentiels. Cette entreprise fournit tous les produits utilisés à l'école, la cantine, la garderie, le gymnase et la MTL. Trois commandes sont ainsi faites pendant l'année scolaire (septembre, janvier et avril). Le dialogue avec cet unique interlocuteur permet d'obtenir des conseils bien utiles aux utilisateurs des produits ainsi que des prix plus intéressants pour la collectivité.

Par ailleurs, suite au remaniement de l'équipe municipale, nous avons pris connaissance du montant excessif des impayés de cantine et de garderie (plusieurs milliers d'euros). Depuis la rentrée 2017, Mme Auzannet suit donc attentivement le paiement de ces factures. Ses échanges réguliers avec le Trésor public permettent à la commune de gérer les dossiers et de contacter si nécessaire les familles pour régulariser la situation. Elle est à la disposition des familles pour les accompagner et trouver ensemble des solutions en cas de difficultés de paiement.

Ce travail rigoureux a permis de réduire considérablement ces créances.

L'entretien des bâtiments de l'ancienne mairie coûtait 5 000 euros par an de frais de fonctionnement : les membres du conseil à l'unanimité, en cohérence avec le choix de la majorité du conseil précédent, ont pris la décision de vendre ces bâtiments. Cela va permettre à un bâtiment d'intérêt historique notable d'avoir une seconde vie : la rénovation réalisée par les nouveaux propriétaires permet la création de 4 logements dont l'occupation apportera sans doute du dynamisme supplémentaire dans le centre bourg.

Ce bulletin lui-même, pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, est moins cher que les bulletins précédents, ce prix inférieur ne remettant pas en cause la qualité du travail.

## Le projet éolien

### Un projet éolien sur les hauts de Nanteuil

Comme vous le savez, la société SOLVÉO Énergie étudie la possibilité d'implanter un parc éolien sur les hauts de Nanteuil depuis 2017.

Aujourd'hui, les différentes expertises techniques et environnementales nécessaires sont terminées. Elles ont permis à SOLVÉO Énergie de définir un projet de 4 éoliennes. Le projet vous a été présenté lors d'une permanence publique qui s'est tenue le 5 décembre 2018 à la Maison du Temps Libre.

Ce projet à l'étude sur notre commune permettrait de participer aux objectifs fixés par notre gouvernement en terme de transition énergétique. SOLVÉO Énergie déposera prochainement un dossier de Demande d'Autorisation Environnementale auprès de la Préfecture.

Dès lors, une période d'instruction s'ouvrira durant laquelle les services de l'État compétents étudieront le dossier et une enquête publique sera tenue à la Mairie. Madame la Préfète rendra sa décision sur la base de tous ces éléments.

Depuis le commencement de ce projet, SOLVÉO Énergie a souhaité travailler en toute transparence. Pour cela, la municipalité a été conviée à plusieurs réunions lui permettant de suivre l'avancée des études. Une attention particulière a été portée aux riverains de la zone d'étude : ils ont été invités à un premier atelier d'information en novembre 2018.

L'équipe de SOLVÉO Énergie nous a informés qu'un 3<sup>e</sup> bulletin d'information présentant le projet finalisé sera distribué au moment du dépôt du dossier.

Sur la base des idées répertoriées durant la période de concertation, nous réfléchissons actuellement aux projets qui pourront être mis en place sur la commune et qui bénéficieront à vous tous, grâce aux mesures d'accompagnement. Vous souhaitez en savoir plus ? Retrouvez des informations complémentaires sur le site internet du projet : <http://parceolienanteuil.com>.

## La protection de la population

### Le Plan Communal de Sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde est un outil opérationnel majeur qui permet à notre commune de gérer un événement de sécurité civile auquel elle pourrait être confrontée. Ce document recense l'ensemble des risques majeurs auxquels nous sommes exposés et les stratégies d'actions à mettre en oeuvre dans une situation de risques.

Ce PCS a été vérifié et remis à jour par trois adjoints en fin d'année 2018. L'équipe municipale prévoit une présentation du dispositif à la population au cours de l'année 2019.

### Le PSC1 (Prévention et Secours civique)

9 employés municipaux ont été formés au PSC1 en décembre 2018. Cette formation, financée par la commune, a été réalisée par M. Karl Breteau, conseiller municipal et membre du SDIS. Tous les employés ont eu leur diplôme : ils sont donc prêts à intervenir en cas de problème !

Site internet : <http://www.parceolienananteuil.com/>



ACCUEIL DÉCOUVRIR LE PROJET LES ÉTUDES EN DÉTAIL L'ÉOLIEN, EN SAVOIR PLUS LA DÉMARCHÉ DE CONCERTATION NOUS CONTACTER

# PROJET ÉOLIEN DE NANTEUIL

Scénario de  
**4 ÉOLIENNES**  
d'une puissance unitaire de 3MW

Une production équivalente à la  
consommation annuelle de  
**7 200 FOYERS**

## UN PROJET D'AVENIR POUR LE TERRITOIRE

L'équipe de SOLVÉO Energie en est convaincue : pour construire un projet éolien cohérent et adapté au territoire, il est primordial d'informer et de concerter.

C'est dans cette optique que SOLVÉO Energie a démarré des études de faisabilité dès 2017 avec l'accord du conseil municipal de Nanteuil. La zone d'implantation potentielle des éoliennes est située à proximité des lieux-dits de Couché, La Pilière, La Petite Morinière et Fontarnault.



# PROJET EOLIEN DE NANTEUIL

[Accueil](#) > [La démarche de concertation](#) > [Les documents à disposition](#)

## LES DOCUMENTS À DISPOSITION

Vous pouvez télécharger ici l'ensemble des documents issus de la démarche d'information et de concertation.

Les bulletins d'information :

- [Bulletin d'information n°1 – Septembre 2017](#)
- [Bulletin d'information n°2 – Novembre 2018](#)

[Le dossier de présentation du projet](#)

[Le compte rendu de la permanence publique du 5 décembre 2018](#)

[Le compte rendu de l'atelier riverains n°1 du 21 décembre 2018](#)

[Le compte rendu de l'atelier riverains n°2 du 7 février 2019](#)

[Le bilan de la concertation](#)

